

Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 16 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 16 DÉCEMBRE 2024

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)

Mme CONTY (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme MULLER (Agir pour Nanterre)

M. PICHARD (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. VALLET (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. SERIO (Agir pour Nanterre)

COLLÈGE USAGERS

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste
anticapitaliste et révolutionnaire)

Mme AMANZOU (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

Mme GAIDOT (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

M. RUIZ (L'Alternative : POUR de
meilleures conditions d'études ;
CONTRE la précarité)

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme FAES (cheffe de cabinet)

Mme BONNEFOY (Vice-Présidente
Développement durable et RSE)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)

M. CAMUS (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme CEDELLE (Nanterre, une
ambition solidaire)

Mme DEMOULIN (Nanterre engagée)

M. MATHIOT (Nanterre, une ambition
solidaire)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. BELLIER (Mairie de Nanterre)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)

M. BARRY (SNASUB – FSU)

Mme BRZOWSKI (SGEN
CFDT)

M. ETTAI (SGEN-CFDT)

Mme MONDOUT (SNASUB –
FSU)

Mme OZENNE (La voix de tous)

DIRECTION GÉNÉRALE DES MEMBRES INVITÉS SERVICES

Mme SAINT-CYR (Directrice générale
des services)

Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGSA)

Mme DE BEARN (directrice
DAJI)

M. VANHULLE (DAJI)

Mme FOURAULT-CAUET (Vice-présidente, Premier Cycle)

Mme JELEVA (Vice-Présidente chargée de la CFVU)

chargée des ressources humaines)

M. LETOURNEUX (DGSA en charge du pilotage, des finances et du numérique)

M. GUÉRIN (DGSA en charge de la formation universitaire de tous les publics)

Mme AUTRAN (DGSA en charge de la recherche)

M. CORONT-DUCLUZEAU (DAJI)

Mme RZEPKA (Rectorat de région académique Île-de-France)

M. VALLETY (Rectorat de région académique Île-de-France)

Mme MAKHLOUF (Chargée de projet CVEC)

Mme LABORIER (Projet TTPPEX)

M. VOILLOT (Projet TTPPEX)

DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'UFR ET INSTITUTS

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe UFR SSA)

M. PRADAT-PEYRE (Directeur adjoint UFR SEGMI)

DIRECTEURS OU DIRECTRICES DES SERVICES COMMUNS

Mme BRANDOLINI (Responsable administrative et financière de La contemporaine)

M. PAVLIDES (Directeur MEDIADIX)

Mme SWIATEK (Directrice SCD-BU)

M. FOURNEL-TOUBOUL (Responsable administratif SCD - BU)

SOMMAIRE

I – FINANCES	6
1) NOTIFICATION SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)	6
2) BUDGET INITIAL 2025	6
3) APPROBATION DES MARCHES PUBLICS.....	15
II – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX	16
1) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE	16
III – RESSOURCES HUMAINES	16
1) CAMPAGNE D'EMPLOIS 2025	16
2) PROMOTION INTERNE DES MAITRES DE CONFERENCES 2025 : DETERMINATION DES SECTIONS RETENUES	18
3) MODIFICATION DE LA CIRCULAIRE DES SERVICES 2024-2025	18
4) AMENAGEMENTS DU TEMPS DE TRAVAIL (SECOND DEGRE), CPP, CRCT : BILAN DES CAMPAGNES 2024-2025 ET VOTE DES CONTINGENTS 2025-2026	18
IV – INSTANCES	19
1) ÉLECTIONS	19
V – STRATÉGIES DE L'ÉTABLISSEMENT.....	19
1) LANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE	19
VI – FORMATIONS ET VIE ÉTUDIANTE	20
1) DELIBERATION GENERALE RELATIVE AUX ATTENDUS LOCAUX, CRITERES DE RECRUTEMENT ET CAPACITES D'ACCUEIL POUR L'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE PREMIER CYCLE	20
2) DELIBERATION GENERALE RELATIVE AUX ADMISSIONS EN MASTER SUBORDONNEES A L'EXAMEN DU DOSSIER DU CANDIDAT, CRITERES DE RECRUTEMENT ET CAPACITE D'ACCUEIL	22
3) CREATION DU DU TRAVAUX ET TECHNIQUES POLITIQUES POUR PARLEMENTAIRES EXILES (TTPPEX) – UFR DSP	22
4) FORMATION D'INGENIEURS EN PARTENARIAT – SPECIALITE MECANIQUE – FIPMECA – UFR SITEC – ACCREDITATION PAR LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEURS	23
5) SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ETUDIANTS (CAPE) DU 04 DECEMBRE 2024	23
6) PROGRAMMATION DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC POUR L'ANNEE 2025.....	23
VII – CONVENTIONS	24
1) CONVENTIONS DE RECHERCHE	24
2) CONVENTIONS INTERNATIONALES	25
3) CONVENTION DE FORMATION	26
4) AUTRE CONVENTION	26

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 9h55 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

Le quorum physique est atteint – nécessaire pour un CA budgétaire. Présenté en fort déficit, le budget est un acte politique qui tente de faire face à la tension budgétaire forte que subissent toutes les autres universités françaises. L'Université Paris Nanterre souffre depuis le passage à l'autonomie d'une situation de forte sous-dotation et de fort sous-encadrement, encore plus marqué en ce qui concerne les personnels BIATSS¹. Les effets se ressentent au quotidien pour l'ensemble des personnels et des étudiants. L'état de certains bâtiments est éloquent : plus de 60 % du bâti date des années 1960 et n'a fait l'objet d'aucune rénovation, l'université n'ayant pas bénéficié de l'opération Plan Campus – d'où la nécessité de continuer à investir, la plupart du temps pour se conformer à la réglementation. Les composantes et les services ont remonté leurs besoins et des discussions difficiles ont dû avoir lieu pour resserrer au maximum les budgets de fonctionnement et d'investissement afin de présenter un budget le moins déficitaire possible. La situation la plus préoccupante est celle du fonds de roulement, actuellement négatif.

La campagne d'emplois présentée peut détonner par rapport à d'autres universités qui font le choix de geler des postes, mais cette campagne est nécessaire pour renforcer l'emploi BIATSS dont les taux d'encadrement sont en deçà des moyennes nationales : 2,7 pour 100 étudiants face à une moyenne nationale de 4. La dotation de l'État montre des différences stupéfiantes par rapport à des établissements comparables : ainsi à l'Université Paris VIII, la SCSP² par étudiant est supérieure de 500 €. Il faut continuer la mobilisation pour obtenir de l'État une SCSP à la hauteur des enjeux permettant d'assurer les missions de service public dans des conditions décentes, voire de mettre en œuvre un projet d'établissement. Actuellement, le budget ne peut pas être approuvé par le rectorat, malgré leurs compréhensions des difficultés. Ce budget en déficit peut étonner, mais il reflète sincèrement l'ampleur des besoins. Il est important d'affirmer, par un vote en soutien à ce budget, les besoins de l'université ainsi que de défendre le rôle que l'Université Paris Nanterre entend jouer dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau régional, national et international.

Le contexte national actuel et l'absence de gouvernement rendent difficiles les discussions. La DGESIP³ ne s'engage pas sur la reconduction du budget 2024. Dans un communiqué de presse, la Présidente a alerté sur le fait que tous les leviers pour faire pression sur l'État étaient envisagés, y compris – ce qui a beaucoup inquiété la communauté – la question des capacités d'accueil. D'autres universités ont aussi mis sur la table la fermeture d'antennes. Le souhait de l'établissement, approuvé par la CFVU⁴, est de ne pas baisser les capacités d'accueil, mais de continuer à accueillir le plus grand nombre d'étudiants. L'État doit entendre que les moyens accordés ne sont pas suffisants : c'est tout le modèle de financement de l'enseignement supérieur qui doit être examiné.

L'UNEF a demandé un point sur la question des « sans facs » – déjà longuement débattue – qui pourra être traité en fin d'instance. Deux points sont également ajoutés à l'ordre du jour : un point sur les contingents pour les aménagements de service, les CPP⁵ et les CRCT⁶ ainsi que la convention spécifique avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine qui finance un certain nombre d'actions et de dispositifs.

Mme GAIDOT demande si le point des « sans facs » pourra être traité à la fin des points « Formation et vie étudiante ».

La Présidente note la demande.

M. SERIO souhaiterait qu'au moment de la convocation la liste des pièces disponibles sur le nuage soit fournie et que les membres du CA soient informés à chaque fois que des pièces supplémentaires sont ajoutées – il n'a par exemple pas vu les nouveaux documents évoqués. Il regrette que le format des

¹ Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation.

² Subvention pour charge de service public.

³ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

⁴ Commission formation et vie universitaire.

⁵ Congé pour projet pédagogique.

⁶ Congé pour recherche ou conversion thématique.

documents, d'autant plus dans un délai court, ait rendu difficile l'examen et l'ait empêché de faire des calculs et des comparaisons pour apprécier le budget, qui est particulièrement important cette année.

M. RENAUT confirme que l'objectif est de changer l'outil de mise à disposition des pièces. Les tableaux sous format Excel seront fournis.

La Présidente ajoute qu'il est possible de réfléchir sur l'envoi d'un mail dès qu'un nouveau document est en ligne.

Pour M. ETTAI et la CFDT, tout autre budget amoindri empêcherait l'établissement de réaliser ses missions de service public et obérerait sa capacité à accueillir les étudiants et à garantir des conditions de travail décentes aux personnels. La volonté de rééquilibrer le ratio enseignants-chercheurs/BIATSS, appelée de leurs vœux depuis de nombreuses années, est également appréciée. Il s'adresse aux représentants du rectorat : les charges nouvelles imposées aux établissements de l'enseignement supérieur (augmentation du CAS Pensions et la non-compensation du glissement vieillesse-technicité) sont des éléments à prendre en compte.

La Présidente approuve et signale que le déficit du fonds de roulement correspond plus ou moins à la somme des mesures nationales non compensées.

M. BARRY réitère le soutien de la FSU aux orientations données, malgré quelques réserves. Il demande si, au vu des incertitudes nationales, la question du report du vote du budget s'est posée, comme l'Université de Tours a fait.

La Présidente répond que dans un calendrier classique les budgets doivent être adoptés avant la fin de l'année civile. Face à la situation nationale, l'Université de Tours a effectivement reporté son budget. Cependant, dans le cadre des négociations avec la tutelle, il importe de présenter un budget, fondé sur les besoins de l'université, qui sert d'argument politique.

M. SERIO demande si toutes les universités sont concernées par les mesures non compensées de l'État. Il suggère une réflexion globale et collective pour s'assurer qu'il s'agit de la seule origine du déficit.

La Présidente explique que la non-compensation du Compte d'Affectation Spécial Pensions est une mesure nationale qui a donné lieu à la conférence de presse inédite de l'ensemble des présidents d'université protestant contre cette disposition qui aggrave la situation.

M. ETTAI souligne que le fait d'avoir un fonds de roulement négatif limite les capacités à travailler pour la transition écologique. Il n'est pas possible d'exiger des établissements publics d'être vertueux et de tenir les engagements de l'État français sans leur donner les moyens suffisants.

La Présidente partage le constat. La transition écologique est un engagement majeur de l'établissement.

I – FINANCES

1) Notification Subvention pour charge de service public (SCSP)

Ce point est reporté en attente d'informations.

2) Budget initial 2025

La Présidente laisse la parole à M. CAMUS pour présenter le budget.

M. CAMUS commence par remercier M. LETOURNEUX et Mme POIROT pour leur travail dans la construction de ce budget. L'université poursuit sa nécessaire trajectoire d'amélioration des conditions de travail malgré les contraintes très fortes qui pèsent sur les finances : le Compte d'Affectation Spécial Pensions qui grève le budget ; les dépenses de fonctionnement, notamment liées aux fluides ; les dépenses de sécurité liées au paiement du marché Lutèce et à l'augmentation des indices. À cela s'ajoute une baisse globale des recettes propres, particulièrement celles issues de l'apprentissage. En effet, les entreprises sont moins incitées et la prise en charge des apprentis par l'État baisse.

Concernant la campagne d'emplois, le choix a été fait de publier les postes vacants et d'en créer quelques-uns, dans un nombre moindre que les années précédentes. L'accent a été particulièrement mis sur la campagne BIATSS et sur le renforcement de l'emploi titulaire. Les postes vacants coûtent cher en créant des dysfonctionnements et des manques de visibilité. Le choix a été fait de revaloriser le RIFSEEP⁷ pour tenter de répondre à la crise d'attractivité dans l'espace concurrentiel qu'est l'Île-de-France.

Il rappelle que l'université n'a pas bénéficié du plan Campus. Si le fonds de roulement est négatif, c'est parce que l'établissement a autofinancé de lourds investissements (CSU⁸ et le bâtiment modulaire). Un décrochage accru se constate entre le financement de la masse salariale et le niveau de la masse salariale, lié au passage au RCE⁹ : la SCSP n'arrive pas à combler les demandes en masse salariale.

Il y a une baisse globale des prévisions de recettes, par rapport au budget rectificatif 2024 (moins 6 millions) et par rapport au compte financier 2023 (moins 9 millions) ; laquelle est due principalement à une baisse des ressources propres et à une SCSP qui reste trop basse. En l'absence de pré-notification, une estimation a été calculée sur la base du montant 2024. Les autres financements d'État (CPER¹⁰) et les autres financements publics (PIA¹¹, recettes issues de la recherche, d'EDUC¹², de la DRIM¹³) ont également baissé. Un vrai travail doit s'engager sur la taxe d'apprentissage : l'établissement en perçoit trop peu par rapport à d'autres universités.

Le fonds de roulement mobilisable 2024 était déjà négatif même si dans son global il était légèrement au-dessus du seuil des quinze jours, car l'établissement venait d'encaisser la première tranche du COMP¹⁴. Pour réaliser le contrat et obtenir la dernière tranche, il faut engager des dépenses.

M. SERIO entend que l'objectif est que l'État compense davantage. Il se demande néanmoins s'il ne faut pas intégrer le reste à charge sur chaque emploi dans la construction du budget.

La Présidente répond qu'il est intégré dans les dépenses de masse salariale. Il est cependant important d'identifier les raisons des hausses.

M. SERIO évoque l'ajustement nécessaire de la trajectoire proposée si les attentes compensatoires n'arrivaient pas.

M. CAMUS considère qu'au vu du faible taux d'encadrement il n'était pas possible de ne pas publier d'ouvertures au risque de mettre des composantes en souffrance. Les créations ont cependant été réduites. Il s'agit de trouver l'équilibre entre contraintes extérieures et besoins des services.

M. RENAUT ajoute que l'augmentation du CAS Pension, annoncée tardivement, n'aide pas la construction budgétaire.

M. SERIO observe que le prix du gaz est revenu à son niveau d'avant la crise ukrainienne. Il s'interroge sur une possible optimisation.

M. CAMUS confirme qu'à l'unité le coût des fluides a baissé, mais l'université, n'ayant pas bénéficié du Plan Campus, reste sujette à des contraintes bâtimentaires. La grande déperdition énergétique rend difficile le pilotage et la personne en charge est actuellement en congé.

M. LETOURNEUX complète en indiquant qu'un changement de titulaire du contrat aura lieu à partir de 2026.

Pour M. CAMUS, la nécessité de faire une demande de modification budgétaire pour payer les dernières factures illustre les difficultés à avoir une vision à court terme sur la gestion des fluides. Le montant global des fuites serait de l'ordre de 4,8 millions pour l'année 2024.

⁷ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise.

⁸ Centre sportif universitaire.

⁹ Responsabilités et compétences élargies.

¹⁰ Contrat de plan État-région.

¹¹ Projets d'investissement d'avenir.

¹² Alliance European Digital UniverCity.

¹³ Direction des relations internationales et des mobilités.

¹⁴ Contre d'objectifs, de moyens et de performance.

M. SERIO demande si d'autres variables d'ajustement existent, au-delà de la réduction des capacités d'accueil.

La Présidente indique qu'une baisse des capacités d'accueil n'est pas très probante en termes de réduction budgétaire. Il est plus intéressant de réfléchir sur la prochaine offre de formation en étant attentif au volume horaire (1 500 heures en licence), à la maîtrise des heures complémentaires, et en veillant à ne pas démultiplier le nombre d'options et de choix proposés. Le mot d'ordre est la soutenabilité humaine avec des conséquences financières.

M. SERIO désire savoir si la démographie de la jeunesse a été prise en compte. Il s'interroge sur le positionnement de l'établissement au niveau national en termes de droit d'inscription.

La Présidente répond que les droits d'inscription sont nationaux et qu'il n'y a aucune prévision de baisse démographique dans les universités en Île-de-France dans les prochaines années.

M. SERIO s'interroge sur la baisse des recettes de l'apprentissage et la possibilité de créer des diplômes plus longs pour se mettre à l'abri de réformes nationales défavorables.

M. CAMUS répond que cela s'explique par la baisse des inscriptions et un changement du cadre réglementaire. Il ne pense pas que des marges de manœuvre existent pour faire évoluer les formations en termes de durée. En revanche, cela peut être envisagé sur la formation continue dont le cadre est plus souple.

M. SERIO s'interroge sur le rapport entre le relèvement du plafond d'emplois (de 2 174 à 2 290) et les 200 emplois sur ressources propres.

M. CAMUS confirme que le plafond négocié avec l'État (MSE¹⁵) a fait l'objet d'un rehaussement, sans évolution de la SCSP, ce qui explique le décrochage entre le financement de la masse salariale et la masse salariale. La MSU¹⁶ quant à elle est fixée à 200 emplois. Un travail important cette année a été réalisé pour basculer des emplois pérennes de MSU vers MSE, ce qui a consommé du plafond d'emplois.

La Présidente confirme qu'ils ont obtenu le relèvement du plafond d'emplois sans la masse salariale afférente.

M. PICHARD reformule la question de M. SERIO qui aimerait savoir si les 200 MSU correspondent à l'ensemble de ce que l'établissement doit financer sur ressources propres ou si l'établissement doit financer également sur ressource propre une partie de ce qui devrait être la MSE.

La Présidente répond que l'établissement finance effectivement les deux, d'où l'effet de décrochage entre le niveau de SCSP et la consommation de la masse salariale.

M. ETTAI rapporte qu'il a été dit lors du dernier CNESER¹⁷ que seul le budget consommé servirait de base de discussion sur la SCSP.

Pour la Présidente, cela montre l'importance de pourvoir les postes publiés.

M. BARRY s'interroge sur le montant de la SCSP inscrit dans le budget (191 millions), alors qu'il lui semble qu'était initialement fixée la somme de 189 millions. Il aimerait connaître la teneur des échanges entre l'université et le rectorat dans la réunion préparatoire à ce CA. La FSU s'inquiète que la campagne d'emplois BIATSS ne serve de variable d'ajustement – raison de l'abstention lors du dernier CSA. Ils soutiennent l'ambition volontariste exprimée par la présidence, mais s'interrogent sur la question du financement.

La Présidente explique que l'établissement se fonde sur la notification initiale 2024, mais également sur une partie des notifications intermédiaires qui fondent le budget rectificatif 2024.

M. VALETTY ajoute que le document où figuraient les 189 millions n'était pas définitif. Le montant de la SCSP 2025 n'étant pas encore notifié, les orientations données au rectorat pour analyser les budgets 2025

¹⁵ Masse salariale État.

¹⁶ Masse salariale université.

¹⁷ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

sont de repartir de la notification intermédiaire 2024 – ce qui correspond à ce qui est inscrit dans le budget initial (191 millions).

M. BARRY aimerait savoir si cela implique l'assurance que la SCSP ne sera pas moindre que 191 millions.

La Présidente répond par la négative : en l'absence de loi de finances, il n'y a pas d'assurance.

Pour M. BARRY, baisser la SCSP répond à l'objectif non assumé de transférer la charge du financement des universités sur les familles. Il espère que l'Université Paris Nanterre n'empruntera pas cette voie, en augmentant les frais d'inscription. Il aimerait comprendre pourquoi le choix a été fait de ne pas respecter le calendrier du COMP.

M. CAMUS explique que le premier versement a été extrêmement tardif, rendant difficile le respect du calendrier. Cela a par ailleurs camouflé une fragilité du fonds de roulement en 2024.

La Présidente rappelle que la somme globale allouée à l'établissement au titre du COMP est fondée sur un pourcentage de la SCSP : 50 % sont versés la première année (2,2 millions), 30 % la deuxième (1,3 million) et le solde en fonction du bilan. En 2025, l'université doit faire l'ensemble des dépenses correspondant aux 2,2 millions, perçus très tardivement en 2024, et aux 1,3 million ; sachant que les résultats doivent être au rendez-vous pour toucher le dernier versement.

M. LETOURNEUX confirme qu'il y a eu une prise en compte budgétaire tardive, au niveau de la recette, sans pour autant avoir traduit les moyens à mettre en œuvre en dépenses.

Mme BELLINI demande pourquoi le tableau « recettes fléchées » est vide. Elle aimerait savoir comment sont distingués dans le tableau 9 les montants qui reviennent à l'université et ceux qui vont aller dans d'autres universités (programme Accélération avec l'Université Paris VIII par exemple).

M. LETOURNEUX répond que le tableau amène à identifier les flux qui vont transiter par l'Université Paris Nanterre, même ceux qui vont être reversés auprès des partenaires.

M. CAMUS précise que la structure des tableaux est imposée par la DGFIP¹⁸. Le tableau 9 a vocation à faire une première traçabilité des fonds qui transitent par l'université, à la fois recettes globales et recettes au compte de tiers.

Pour Mme BELLINI, cela revient à surévaluer les recettes potentielles.

M. LETOURNEUX reconnaît qu'il y aurait peut-être intérêt à suivre certains objets : il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation.

Pour La Présidente, l'établissement pourra y réfléchir à l'avenir.

M. SERIO considère que la campagne d'emplois de l'Université Paris Nanterre se place en porte-à-faux face à d'autres universités qui ont gelé des postes depuis des années et souffrent de sous-encadrement.

La Présidente rappelle que, dans le passé, l'établissement gelait les postes et de ne publiait qu'un poste sur trois pour les enseignements-chercheurs afin de préserver une santé apparente. Cela a poussé l'établissement au bord d'un point de non-retour (départs d'enseignants-chercheurs ; PRAG¹⁹ ne souhaitant pas rejoindre l'établissement ; BIATSS en nombre très insuffisant). L'Université Paris Nanterre ne peut pas se permettre de ne pas avoir de campagne d'emplois – argument entendu par les interlocuteurs qui constatent les taux d'encadrement. Il ne s'agit pas de mettre en concurrence la souffrance qui se décline localement de façon spécifique : toutes les universités présentent des budgets en déficit, mais toutes ne connaissent pas cette situation historique. Elle maintient que la campagne d'emplois est la dernière chose à réduire et qu'il ne peut y avoir de marge de manœuvre sur les emplois BIATSS – position partagée par les organisations syndicales. La réalité des recrutements est très inférieure à ce qui a été voté (un tiers d'exécuté en 2023, 50 % en 2024), ce qui vient en partie du manque d'attractivité de la fonction publique en général. C'est également pour cela qu'une somme d'un million d'euros est allouée pour permettre la mise en œuvre du RIFSEEP : deuxième étape d'une revalorisation indemnitaire, indispensable pour traduire dans les faits la volonté politique de créer des postes.

¹⁸ Direction générale des Finances publiques.

¹⁹ Personnels enseignants agrégés du second degré affectés dans le supérieur.

M. SERIO s'interroge sur le discours qui consiste à s'opposer l'Université Paris Nanterre à d'autres universités qui sont dans des situations proches. Il ne défend pas les précédentes équipes présidentielles, mais ces dernières ont fait face à la mise en place de la LRU²⁰ d'une façon qui lui apparaît correcte. Les autres universités qui ont gelé des postes présentent aussi une forme de carence au même titre que Nanterre qui revendique un rattrapage.

La Présidente répète qu'il ne s'agit pas d'opposer les universités entre elles – raison pour laquelle l'ensemble des présidents se sont réunis pour pointer, au-delà des différences entre établissements, la situation inédite. Certaines ont un fort appui des régions ; la situation est différente en Île-de-France, compte tenu de la concentration d'universités. Toutes les universités sont en grande difficulté, ce qui appelle une mobilisation et une refondation du modèle d'allocation des ressources de l'enseignement public. Face à et enjeu, sa responsabilité en tant que présidente se décline localement dans des choix politiques.

M. ETTAI rappelle que les créations de postes sont nécessaires pour la CFDT afin d'améliorer les conditions de travail. Une réflexion globale doit se tenir sur l'attractivité. À cet égard, il est important de ne pas dénaturer le RIFSEEP en limitant le nombre de groupe de fonctions. Les agents comparent les établissements et des montants moins favorables conduiraient à une moindre attractivité, ce qui ne remplirait pas l'objectif de renforcer l'emploi titulaire.

Pour la Présidente, le nombre de groupes de fonction ne préjuge en rien des montants alloués. L'orientation choisie est de maintenir un cadre commun et de ne pas aller au bout des possibilités offertes par le dispositif en se limitant à un seul groupe pour les catégories C et à deux groupes pour les A et B. Des discussions auront lieu ensuite pour cartographier les métiers avant de réfléchir aux questions indemnitaires. La mise en place du RIFSEEP a suscité beaucoup de tensions dans certains établissements en divisant les collègues dans un contexte de tension et de crise de l'enseignement supérieur.

M. ETTAI exprime son désaccord face à ce cadre « soviétique ». Si l'objectif est de conforter l'emploi titulaire, il n'est pas possible de s'affranchir de ce qui est fait ailleurs dans un univers concurrentiel. Une catégorie unique ne permet pas de reconnaître l'implication des collègues.

Mme AMANZOU évoque le retrait des archives qui empêche toute comparaison pointilleuse et appréciation du budget. L'UNEF demande une nouvelle fois que soit fourni l'ensemble des archives – intervention qui vaut mise en demeure – sans quoi ils saisiront la CADA²¹. La présidence ne rend pas compte de manière transparente de ce qui s'est dit lors du pré-CA, ce qui est un problème démocratique important. Si l'UNEF partage l'analyse de fond concernant la sous-dotation historique et la casse du service public organisée depuis des années, le vote de ce budget, sur lequel il y a beaucoup à redire, est loin d'être une mobilisation qui enverrait un signal au ministère. Elle lit ce budget à la lumière du communiqué envoyé le 5 décembre qui a choqué les étudiants : l'établissement s'aligne sur la volonté du ministère (supprimer des places, fermer des filières, pousser la jeunesse vers le privé). Elle aimerait savoir ce qui est proposé pour obtenir une SCSP plus importante. La mobilisation des présidences d'université est une mascarade, qui ne se met pas dans une logique de rapport de force avec le ministère par la grève.

La Présidente explique que le rectorat a la responsabilité du contrôle budgétaire de l'établissement : les éléments présentés lors du pré-CA font l'objet d'échanges, d'alertes et d'appels à la vigilance. Elle ne souhaite pas commenter les remarques de Mme AMANZOU sur son action à la tête de l'université qui accompagnerait la casse du service public, remarques qui ne sont pas étayées par la présentation budgétaire du jour. Elle la rejoint néanmoins sur les moyens d'action pour obtenir une SCSP qui corresponde davantage aux besoins : la subvention pour fonctionnement de la SCSP est à hauteur de 12 millions contre des dépenses de fonctionnement qui avoisinent les 30 millions. L'établissement est amené à prendre sur ses ressources propres pour fonctionner. Elle envisage une campagne sur un « jour du dépassement ». Le communiqué de presse cité a été publié en concertation avec les autres présidences d'université pour demander au ministère d'augmenter les moyens. Les différences mesurées énumérées sont utilisées comme moyen de pression.

M. SERIO répète que certaines universités sont dans une situation difficile, car elles ont gelé des postes et essaient de tenir alors que l'Université Paris Nanterre présente un budget négatif tout en créant des emplois.

²⁰ Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

²¹ Commission d'accès aux documents administratifs.

Pour M. RENAUT, il y a un ensemble d'indicateurs à comparer (charge de personnels selon les universités ; taux d'encadrement BIATSS, taux de SCSP par étudiant), qui permettront de se rendre compte de la sous-dotation en SCSP et d'expliquer ces choix politiques.

Mme GAIDOT estime qu'il y a un décalage entre le discours porté et les dépenses. L'UNEF demande le détail de ce qui est dépensé au niveau de la sécurité, le plus gros budget de fonctionnement. Il y a un budget répression dans l'établissement (vigiles qui agressent des élus, section disciplinaire contre l'UNEF, vidéosurveillance). Elle réitère la demande d'accès aux archives et aux décisions prises en CA concernant des subventions octroyées aux élus. Elle dénonce une rétention inquiétante des documents administratifs depuis cette mandature.

La Présidente signale que le plus gros poste de dépenses de fonctionnement concerne les fluides.

Mme GAIDOT se corrige : la sécurité est le plus gros poste des fonctions de support ; 600 000€ de plus que l'année précédente.

La Présidente indique que cela inclut également la sécurité incendie. Le campus ouvert doit être sécurisé. Elle en profite pour réaffirmer que le type d'action menée par l'UNEF n'est pas acceptable.

Pour Mme GAIDOT, il n'est pas possible d'interdire ce bâtiment aux élus étudiants. Aucun autre élu n'est traité de cette façon.

La Présidente affirme qu'aucun autre élu ne se comporte de cette façon en investissant un bâtiment avec des actes d'intimidations et de violences verbales et symboliques.

Mme AMANZOU souligne que les sections disciplinaires ont toutes mené à la relaxe.

La Présidente l'interrompt : elle ne lui a pas donné la parole.

La Présidente menace de prononcer une suspension de séance si le calme ne revient pas.

Mme GAIDOT n'a pas pour objectif de troubler le fonctionnement de l'instance, mais elle dénonce les mensonges à répétition.

La séance est suspendue à 12h12 et reprend à 12h25.

M. CAMUS présente les prévisions de dépenses qui restent élevées. Les dépenses de personnels augmentent de 20 millions par rapport au compte financier 2023. L'augmentation de la masse salariale État est due à la poursuite d'une campagne d'emplois volontariste, l'augmentation de la cotisation employeur pensions civiles, la poursuite de la LPPR²², la prise en compte du glissement vieillesse-technicité, les mesures Guerini. La masse salariale université augmente également : 2 millions par rapport au compte financier, principalement à cause des PIA. La masse salariale dite Heures complémentaire reste à un niveau très élevé (9 millions). Il est proposé d'inscrire un plafond d'emplois à 2 490 équivalent temps plein travaillé (2 290 MSE et 200 MSU).

En dépenses de fonctionnement (support ; immobilier ; recherche ; formation : aide et santé aux étudiants : documentation universitaire), la prévision en autorisation d'engagement (35 millions) est inférieure au budget rectificatif, mais reste supérieure au compte financier 2023. Les crédits de paiement baissent. En dépit des efforts considérables qui ont été demandés aux directions, services et composantes, les dépenses de fonctionnement (contraintes bâtimentaires et de sécurité) pèsent beaucoup. L'augmentation des dépenses de sécurité vient de l'augmentation de l'indice et du fait que des activités hors forfaitaires sont devenues récurrentes, ce qui a augmenté considérablement le coût du marché. En deux ans, le coût de sécurité a augmenté de 77 %.

La prévision de dépenses en investissement (direction du patrimoine ; besoins des composantes ; investissement en informatique et numérique ; périmètre recherche ; COMP ; PIA ; CVEC²³) est d'environ 12 millions – baisse de 8 millions par rapport au budget rectificatif et de 12 millions par rapport au compte

²² Loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

²³ Contribution vie étudiante et de campus.

financier. Les arbitrages ont été difficiles à prendre. Ainsi les dépenses de la direction du patrimoine ont dû être drastiquement baissées (à hauteur de 3 millions).

Le solde budgétaire est de moins 19 millions. Grâce à des efforts considérables, l'établissement a réduit le déficit par rapport au déficit de 22 millions du budget initial 2024. Ce qui est préoccupant et appelle une vigilance particulière, est le résultat comptable qui est autour de moins 10,9 millions. Il rappelle la différence entre le solde budgétaire (autorisation de recettes et de dépenses) et le résultat comptable (produits et charges).

La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de créer des excédents qui pourront financer de l'investissement, est insuffisante : moins 6 millions – ce qui montre la dégradation de la situation. Le fonds de roulement est prévu à moins de dix jours de charges de fonctionnement décaissables. Le ratio masse salariale/financement masse salariale – qui est de 90 % – induit une grande difficulté pour engendrer des excédents, car la SCSP n'est pas à la hauteur. Cela touche la capacité d'autofinancement et finit par avoir un impact sur le fonds de roulement, c'est-à-dire la capacité à engendrer des excédents définitifs. Ce ne sont pas les mêmes logiques, mais le montant du fonds de roulement est à peu près équivalent au coût des mesures qui impactent l'université. Cela implique que pour répondre aux activités, il faut piocher dans la trésorerie : le besoin de trésorerie se monte à 19 millions. La trésorerie prévisionnelle au 31 décembre 2025 serait enfin de 13 millions par rapport aux 32 millions du budget rectificatif.

Le premier rôle du rectorat est l'appréciation de la régularité et de la sincérité des chiffres donnés. Plusieurs pistes sont envisagées pour améliorer la situation :

- poursuivre la discussion avec la tutelle pour rattraper les moyens et mieux prendre en compte les spécificités ;
- approfondir les relations avec les collectivités territoriales ;
- refondre la politique de dépenses ;
- réformer le référentiel pour cadrer les heures complémentaires qui restent élevées en dépit des créations de postes enseignants-chercheurs.

La Présidente confirme que les chiffres reflètent la situation de l'établissement. Le rectorat sera néanmoins dans l'obligation de prendre la parole pour indiquer que le budget sera soumis à autorisation du rectorat : en effet, pour le ministère de l'Économie et des Finances, un fonds de roulement négatif implique un budget qui n'est pas sincère.

M. PICHARD fait état des débats de la commission budgétaire, qui s'est réunie deux fois. Les échanges, riches et parfois tendus, ont été l'occasion d'évoquer les perspectives à court et moyen terme, notamment l'avenir de l'offre de formation au regard de la situation budgétaire globale et du nombre d'heures complémentaires (170 000 heures), ce qui a ouvert une réflexion sur les charges pour fonction. Le faible taux de recouvrement des taxes d'apprentissage a également été soulevé. La question des ressources de l'apprentissage a suscité beaucoup de polémiques. L'augmentation globale des charges liées aux personnels sans compensation du ministère a été considérée comme problématique. À l'issue des débats, le budget initial a reçu l'approbation de la commission (3 pour ; 2 contre ; 2 abstentions).

M. ETTAI rappelle que les dépenses de sécurité sont essentielles à la vie de l'établissement, à la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'à l'exercice démocratique. La CFDT votera ce budget avec la crainte que le ministère ne soutienne pas l'établissement. Il lui semble que réduire les dépenses liées au patrimoine peut amener un risque d'accident accru (accessibilité, maintenance).

La Présidente lui assure que les questions de maintenance et de sécurité incendie n'ont pas fait l'objet de coupes.

Mme GAIDOT demande des précisions sur le budget de la sécurité.

M. CAMUS explique que des actions hors forfaitaires sont devenues récurrentes et intégrées dans la base forfaitaire.

Mme GAIDOT aimerait avoir accès à ce marché et au détail des dépenses étant donné leur importance. Elle demande une réponse sur les archives et maintient la mise en demeure.

La Présidente lui garantit que l'objectif est de mettre à disposition tous les documents de la mandature précédente pour permettre une bonne compréhension. Elle entend que cela ne va pas assez vite.

M. SERIO réitère sa demande d'avoir les documents en format Excel. Il constate que le problème des heures complémentaires – environ 9 millions d'euros – n'est pas résolu malgré la politique RH volontariste. Il s'interroge sur : la conséquence d'un budget négatif du point de vue des tutelles sur le long terme ; la trajectoire sur le taux de la masse salariale ; les politiques d'apprentissage des composantes ; les conséquences d'une trésorerie nette négative au moment où l'établissement devrait payer des heures complémentaires

M. RENAUT confirme que les heures complémentaires stagnent malgré les créations de postes. Cela vient de l'augmentation du référentiel des charges pour fonction, notamment celles qui ressortissent à la formation par apprentissage.

M. SERIO signale que l'apprentissage finance ses heures dans des proportions très importantes puisqu'il est générateur de recettes.

M. RENAUT ne le nie pas. Un des leviers pour maîtriser les heures complémentaires se trouve dans le LMD5²⁴ et le respect du cadrage national.

M. BONZON estime que la situation actuelle des universités est en cohérence avec les politiques menées depuis des décennies et la destruction du modèle de l'université né en mai 1968. La mobilisation des présidences d'université face à la baisse des dotations – rogner les offres de formation, réduire les capacités d'accueil – est loin d'être à la hauteur. La présidence n'a pas dit un mot sur le 5 décembre, journée de mobilisation nationale face aux licenciements massifs et à la casse des services publics. Il cite le débat d'orientation budgétaire : *« Ce déficit doit néanmoins être contrôlé. Si un engagement toujours plus soutenu de l'État est attendu, et une recherche encore plus active pour consolider nos ressources auprès d'autres partenaires est nécessaire, le budget initial 2025 suivra une trajectoire assez prudente, intégrant des chantiers qui auront un fort impact budgétaire dans les années à venir, notamment la refonte de notre offre de formation pour LMD5 »*. La seule solution apportée est la refonte des offres de formation au risque de supprimer des formations considérées comme « moins performantes » au regard de la politique du ministère et celles qui ne seraient pas rentables ou utiles pour le marché du travail – ce qui va dans le sens de la casse des universités et leur transformation néo-libérale. Pour cette raison, le Poing Levé votera contre ce budget. Il manifeste son étonnement face aux 4 millions alloués aux questions de sécurité, c'est-à-dire le même budget que celui de la recherche. Il pointe le manque de transparence des documents, qui empêche toute comparaison et l'absence de vision et la répartition des enveloppes précises sur le marché de la sécurité. Il estime que la présidence a une réponse disproportionnée face à l'occupation des locaux – pratique courante des organisations syndicales. Diaboliser l'UNEF n'est pas une réponse appropriée dans une période de répression syndicale forte.

La Présidente note que le Poing Levé ne participera à ce budget qui met sur la table des choix courageux et difficile à faire.

Mme AMANZOU relève le fait que le seul poste de dépense de fonctionnement qui augmente entre le budget initial 2024 et 2025 est celui de la sécurité. La présidence n'évoque pas certaines baisses : d'un million d'euros pour la formation ; de 287 000 € pour la documentation universitaire ; de 200 000 € pour l'aide et la santé étudiante ; de 500 000 € pour la recherche. La réduction des places évoquée dans le communiqué est une politique mise en place ailleurs et déjà évoquée dans le COMP de l'Université Paris Nanterre. Au regard du contexte politique, l'UNEF vote contre ce budget.

Pour la Présidente, il faudrait comparer avec le budget rectificatif 2024, qui est disponible puisqu'il a été voté en septembre. Elle prend note de la demande des archives.

M. SERIO signale la méthodologie de l'instance pose problème : ses questions n'ont toujours pas eu de réponses.

La présidente indique que le propos conclusif apportera des réponses.

Mme BELLINI aurait souhaité plus d'informations sur ce qui va être mis en œuvre pour améliorer la situation. Elle pointe le vote serré de la commission budgétaire.

²⁴ Licence master doctorat.

M. RUIZ s'interroge sur la possibilité de reporter le budget étant donné l'absence de notification de SCSP et des conséquences si elle s'avère être éloignée des prévisions actuelles. Il partage la position de l'UNEF sur l'absence d'archives des budgets passés et sur le format des documents.

La Présidente répond que voter ce budget fondé sur les besoins de l'université est un argument politique dans les discussions avec la tutelle. La trajectoire présentée en l'état est inquiétante et souligne la nécessité de mettre un terme à ce décrochage entre le relèvement plafond d'emplois et la masse salariale. Il n'est pas possible de continuer avec des budgets négatifs – le signal d'alerte est là. L'établissement a été négligé et ne s'attaque pas aux problèmes structurels ni aux spécificités du campus. Le souhait des différentes universités est un nouveau mode de financement de l'enseignement supérieur et la recherche. L'Université Paris Nanterre est dans le rouge sur les trois indicateurs. Une trésorerie nette négative empêche de fonctionner – raison pour laquelle il y a des seuils d'alerte.

M. SERIO s'interrogeait sur la capacité à continuer à prélever sur le fonds de roulement pour combler les difficultés. Le vote de la commission budgétaire n'était pas très tranché ; il estime que d'autres directions auraient pu être proposées.

M. PICHARD signale que l'hypothèse d'une réduction d'ores et déjà de l'offre de formation et des capacités d'accueil ne sont pas des pistes qui ont été exprimées en tant que telles au cours des débats de la commission budgétaire.

M. VALLETY indique que le rectorat n'a rien à redire concernant le contrôle de cohérence. Ils ont une analyse plus critique sur la soutenabilité du budget qui n'est pas acquise et qui implique une alerte. La soumission à l'approbation du recteur dépendra du vote du CA.

M. BARRY interpelle le rectorat sur les pistes d'amélioration proposées pour que le budget soit soutenable.

La Présidente répond que si ce budget, en soutien à l'expression des besoins de l'Université Paris Nanterre pour accomplir ses missions de service public, est adopté, le rectorat indiquera qu'il devra être approuvé par le recteur, s'ouvrira ensuite une période d'un mois de discussions pour voir ce qu'il est possible de faire pour rendre ce budget tenable – avec l'espoir d'avoir des interlocuteurs identifiés. Il ne s'agira pas de chercher des coupes budgétaires, mais de trouver comment mieux fonctionner ensemble.

Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Hamza à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Elizagoyen à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Migevant à M. Renault ;
- De M. Sorez à M. Vallet ;
- De Mme Varlet à M. Renault ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De Mme Lavault à M. Barry ;
- De M. Petitfils à M. Barry ;
- De M. Gauthierot à M. Pichard ;
- De Mme Demoulin à M. Barry ;
- De Mme Quentin à Mme Champeil-Desplats ;
- De M. Burgaud à Mme Amanzou ;
- De M. Bellier à M. Camus.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le budget initial 2025.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 24 ; Contre : 8 ; Abstentions : 2

M. VALETY donne lecture d'un message, au nom du recteur de la région académique Île-de-France :

« Pour rappel, le budget est en principe exécutoire à compter de sa communication au recteur de région académique. Nous avons conscience que le projet de budget initial 2025 de l'Université Paris Nanterre a été construit dans un contexte contraint et incertain. Néanmoins, en application de l'article R719-69 du Code de l'éducation, je vous informe que ce budget sera soumis à l'approbation

du recteur, compte tenu du fait qu'il n'apparaît pas en équilibre réel et qu'il n'inclut pas de mesures suffisantes pour le rétablissement de l'équilibre financier de l'université. Le recteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la transmission de la délibération budgétaire pour approuver ou refuser ce budget. En cas de refus, le conseil d'administration de l'établissement devra délibérer à nouveau sur le budget dans un délai d'un mois suivant la notification de ce refus. Cette délibération sera également soumise à l'approbation du recteur. Le rectorat de la région académique reste mobilisé auprès de votre université pour lui apporter tout l'accompagnement nécessaire pour retrouver une trajectoire budgétaire soutenable. »

La Présidente remercie le CA de ce vote positif pour signaler à la tutelle qu'il est plus qu'urgent d'intervenir en soutien à l'Université Paris Nanterre – grande université publique. Elle propose de reprendre à 14h30.

La séance est suspendue à 13h42 et reprend à 14h47.

La Présidente laisse la parole à M. LETOURNEUX à propos de la décision budgétaire modificative.

M. LETOURNEUX explique qu'il s'agit d'un transfert de crédit de paiement, de l'enveloppe de masse salariale et d'investissement vers l'enveloppe de fonctionnement, à hauteur de 2,3 millions d'euros afin de mettre en paiement des factures fournisseurs de l'établissement – la limite fournie après le budget rectificatif étant insuffisante. La Présidente a délégation de compétences du CA depuis juillet 2023 et peut modifier le budget de façon marginale dès lors qu'il n'y a pas de prélèvement sur le fonds de roulement – ce qui est le cas ici.

Pour Mme BELLINI, le règlement des fournisseurs est important, notamment pour l'image de l'université. Elle propose de refaire un point sur les facturations de manière générale.

M. LETOURNEUX rappelle qu'avant septembre il y avait très peu de ressources humaines à la direction financière pour facturer. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et un travail est en cours pour rattraper le retard et répondre aux obligations de l'université, même si tout ne sera pas résorbé au 31 décembre.

Mme BELLINI s'interroge sur l'impact de ces factures, côté recettes, en cas de retard de paiement.

M. LETOURNEUX répond qu'il y a bien un impact en comptabilité générale : les produits à recevoir permettent de rattacher à l'exercice ce type de recette. Il n'y a cependant pas d'impact en comptabilité budgétaire. L'objectif étant d'avoir les deux au même exercice, ce qui n'est pas toujours possible.

3) Approbation des marchés publics

Il s'agit de deux renouvellements de marché, portés par la direction du patrimoine. La commission des marchés réunis le 27 novembre dernier a émis un avis favorable sur ces deux marchés. Les critères sont pondérés comme suit : technique (40 %), prix (40 %), environnement et société (20 %).

Marché 2024-028 : maintenance préventive et curative des barrières, portails et portes automatiques de l'Université Paris Nanterre.

Il y a eu cinq candidatures. La société ERI est pressentie. L'enjeu financier est d'environ 13 000 € par an et a permis d'avoir un gain d'environ 20 % sans dégrader le service rendu, notamment dans la dimension maintenance préventive et en élargissant le périmètre d'intervention.

Marché 2024-033 : maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public de l'Université Paris Nanterre

Le prestataire actuel MICHEL FERRA a été retenu sur les deux offres reçues, avec une diminution sur la partie maintenance préventive d'environ 34 %.

En l'absence de remarques, la Présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir un vote unique sur ces deux marchés :

- De Mme Muller à Mme Bellini ;

- La procuration de M. Bellier tombe.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les marchés 2024-028 et 2024-033.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstentions : 8

II – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

1) Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 octobre

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le procès-verbal du CA du 21 octobre.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstentions : 12

III – RESSOURCES HUMAINES

1) Campagne d'emplois 2025

La Présidente insiste sur la volonté de poursuivre les efforts pour répondre aux besoins de l'établissement : accueillir et accompagner les étudiants dans leur vie étudiante ; améliorer les conditions de travail des personnels ; répondre aux missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle regrette – cette année encore – que le CSA n'ait pas pu examiner les deux volets de la campagne d'emplois en même temps. Cet examen scindé n'est pas satisfaisant ; le souhait est d'anticiper davantage pour présenter une campagne d'emplois synchronisée. Les propositions reposent sur les dialogues avec les composantes et les services tout en conservant un projet d'établissement. L'un des enjeux est de rattraper le déséquilibre fort entre le nombre d'enseignants/enseignants-chercheurs et le nombre de personnels BIATSS – loin des proportions nationales. Un accompagnement financier de l'État est nécessaire pour remettre en cohérence le relèvement du plafond d'emplois accordé et la masse salariale pour financer ces postes. La volonté est de renforcer l'emploi titulaire. Les postes vacants des enseignants/enseignants-chercheurs ont été publiés, mais le choix a été de faire moins de créations afin de renforcer le volet BIATSS. L'attention a été portée sur les structures les plus en tension. Des créations de postes visent à conforter les capacités en matière de recherche. Les composantes ont été incitées à intégrer des recrutements de personnes en situation de handicap.

M. RENAUT rappelle qu'à l'Université Paris Nanterre, il y a 61 % d'enseignants/enseignants-chercheurs pour 39 % personnels BIATSS contre un ratio à l'échelle nationale de 52/48 et 2,7 personnels BIATSS pour 100 étudiants contre une moyenne nationale à 4,6 – preuve du sous-encadrement des personnels administratifs. La campagne a été lancée de façon de manière collective et concertée dans la transparence des échanges.

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs, le tableau des qualifications présenté ne liste que les postes de maîtres de conférences et de professeurs des universités (5 créations : 3 MCF²⁵ et 2 PR²⁶ dont 1 MCF bénéficiaire obligation emploi pour l'IPAG²⁷). À cela s'ajoutent deux publications de postes de PRAG/PRCE²⁸ mises au concours pour renforcer l'IUT²⁹ et la création de trois ATER³⁰ supplémentaires pour continuer la politique de rééquilibrage entre composantes.

²⁵ Maître de conférences.

²⁶ Professeur des universités.

²⁷ Institut de préparation à l'administration générale.

²⁸ Personnels enseignants du second degré affecté dans le supérieur.

Concernant le volet BIATSS, un schéma permet de montrer le principe du soutien à l'emploi titulaire qui guide la campagne d'emplois BIATSS – une des craintes exprimées en CSA – notamment par l'ouverture au concours sur la plupart des postes.

La Présidente précise que les 30 véritables créations de postes BIATSS sont désignées comme « création de support et fonction », qui viennent s'ajouter aux 15 créations de supports, c'est-à-dire le basculement de MSU vers MSE, car il s'agit de postes pérennes.

M. RENAUT ajoute que la projection de coûts pour la campagne enseignant/enseignants-chercheurs ne prend pas en compte les mutations, promotions et départs non anticipés. De la même façon, l'exécution n'est jamais à 100 % pour le volet BIATSS, même si une augmentation est observée.

La Présidente confirme que renforcer l'emploi titulaire implique la capacité de recruter les personnels BIATSS. L'indemnitaire est une part importante, mais pas la seule, de l'attractivité de l'établissement.

M. ETTAI exprime la satisfaction de la CFDT face à cette présentation conjointe des deux campagnes – souhait exprimé de longue date – ainsi que du rééquilibrage entre enseignants-chercheurs et BIATSS qui améliorera les conditions de travail des premiers (appui à la recherche et soutien administratif). Il ajoute qu'inciter le recrutement BOE³¹ est une bonne chose pour remplir les missions d'intégration sociale, mais suppose de former les encadrants à la question du handicap, notamment non visible, et de prévoir des aménagements. Il faut également prévoir de communiquer davantage, car il y a une sous-déclaration des personnels en poste du fait des représentations négatives qui peuvent exister. Il regrette l'absence de politique de « cdisation » des enseignants ; la CFDT appelle à l'ouverture d'un groupe de travail sur le sujet ainsi que des éléments chiffrés.

Pour Mme BELLINI, la comparaison sur le taux d'encadrement BIATSS doit se faire avec des universités comparables – les moyennes nationales ne prenant pas en compte toutes les spécificités. Elle estime que les enseignants devraient être formés pour accompagner les étudiants en situation de handicap. Elle souhaiterait également une formation et une réflexion sur le télétravail.

La Présidente indique que l'établissement est en dessous de la réglementation (6 %) concernant les salariés en situation de handicap (environ 3,8 %) avec une forte différence entre BIATSS et enseignant/enseignants-chercheurs. Elle rejoint ce qui a été dit sur l'enjeu de sous-déclaration de collègues ne souhaitant pas se déclarer comme tels. Elle assure que même dans les universités à dominante SHS³², l'établissement est en dessous de la moyenne en encadrement BIATSS. Dans le cadre des discussions avec les tutelles, des comparaisons et moyennes plus fines sont utilisées. Un groupe de travail sur le télétravail avance sur ces différentes questions.

M. BARRY indique qu'en cohérence avec le vote du CSA, ils s'abstiendront, du fait du faible taux d'exécution des campagnes précédentes, tout en reconnaissant la volonté affichée de cette campagne d'emplois. Il demande si la création de 45 postes chez les BIATSS prend en compte les futurs départs à la retraite ou mutation et si la loi spéciale votée à l'Assemblée nationale aura un impact sur la campagne d'emplois à venir.

La Présidente répond que pour pouvoir être exécutée, la campagne d'emplois a besoin d'un budget initial 2025, qui est soumis à l'approbation du recteur. Les discussions vont continuer avec la tutelle pour obtenir plus de moyens tout en réfléchissant aux moyens de réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement et – en dernier lieu – de campagne d'emplois afin d'avoir un budget pouvant être approuvé. Les inquiétudes du CSA sont pleinement légitimes : la traduction dans la réalité des votes antérieurs n'a pas été à la hauteur des attentes. Elle note néanmoins l'approbation de la démarche.

Mme SANCHEZ-MONDESIR explique que les mutations et les départs des personnels administratifs ne sont pas pris en compte – ils ne sont pas encore connus à ce moment de l'année. Cette campagne prévoit dans un schéma idéal de pourvoir à plus de 83 % des agents titulaires.

Avant d'ouvrir le vote, la Présidente donne lecture d'une nouvelle procuration :

²⁹ Institut universitaire de technologie.

³⁰ Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

³¹ Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

³² Sciences humaines et sociales.

- De M. Bellier à M. Camus.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la campagne d'emplois 2025.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 22 ; Contre : 3 ; Abstentions : 10

2) Promotion interne des maîtres de conférences 2025 : détermination des sections retenues

Ce point est reporté en l'absence d'information de la part de la tutelle.

3) Modification de la circulaire des services 2024-2025

M. RENAUT présente les modifications.

- La prime C2³³ est mise en œuvre pour la première fois de manière cohérente et réglementaire. La prime numéraire est convertible pour tout ou partie en décharge d'enseignements – interdisant de facto pour les personnels de bénéficier d'heures complémentaires. Pour certaines fonctions, il existait un minimum d'heures de décharge (48 ou 96 heures), ce qui mettait certains départements en difficulté concernant l'enseignement. La proposition est donc de supprimer ces heures de décharge minimale et de permettre aux enseignants-chercheurs qui en bénéficient de convertir, sans seuil minimal, leur décharge C2. Cela s'accompagne de modifications mineures dans l'annexe.

L'établissement souhaite, pour l'année prochaine, remplacer les indications précises d'heures de décharge maximale pour les remplacer par des proportions d'heures de service, ce qui permettra d'apporter une homogénéité sur des fonctions similaires.

- Ajout d'une précision sur la fonction de coordination des groupes LANSAD³⁴ : « pour la coordination groupes LANSAD EAD³⁵, le montant de la CPF³⁶ est fixé à 18 heures » ;
- Modification du libellé de la fonction de la C8r : « responsabilité d'une plateforme de recherche ou d'une fédération de recherche », car les plateformes de recherche, peu nombreuses dans l'université, commencent à s'organiser avec des fédérations recherche.

Mme BELLINI demande des précisions sur les fédérations de recherche.

M. RENAUT explique qu'il ne s'agit pas de regroupement de laboratoires, mais d'une coordination d'activités communes entre les laboratoires.

M. AYARI pointe une erreur concernant la direction du SAS³⁷ : 20 % au lieu de 25 %.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les modifications de la circulaire des services.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 23 ; Contre : 3 ; Abstentions : 9

4) Aménagements du temps de travail (second degré), CPP, CRCT : bilan des campagnes 2024-2025 et vote des contingents 2025-2026

Le document fait le bilan des campagnes précédentes (répartition genrée des demandes et des obtentions). La proposition est de conserver le contingent actuel d'aménagement de service pour les enseignants de second degré (10), de diminuer le nombre des CPP (6 au lieu de 8), qui rencontrent peu de demandes (une seule en 2024) pour pouvoir augmenter les CRCT (de 19 à 22) qui font l'objet de très nombreuses demandes.

³³ Indemnité fonctionnelle.

³⁴ Langue pour spécialiste d'autres disciplines.

³⁵ Enseignement à distance.

³⁶ Charge pour fonction.

³⁷ Service d'action sociale.

M. PICHARD s'étonne des aménagements du temps de travail de 192 heures alors que le CA avait voté dix aménagements de 128 heures, notamment afin d'éviter une décharge totale.

La Présidente explique qu'il s'agit d'enseignement de second degré et que la décharge n'est donc pas totale. La première demande d'aménagement peut aller jusqu'à 192 heures et seulement 128 heures les années suivantes.

M. PICHARD estime en ce cas qu'il vaudrait mieux voter le total des heures plutôt que dix fois 128 heures.

La Présidente le remercie de la proposition. Elle donne lecture des nouvelles procurations :

- De Mme Mondout à Mme Conty ;
- De Mme Demoulin à Mme Conty.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les modifications de la circulaire des services.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstentions : 13

IV – INSTANCES

1) Élections

- Élection d'un représentant usager au conseil du RSU-DD³⁸

Mme GAIDOT demande s'il est possible de faire une candidature en séance.

Mme DE BEARN répond par la négative. Un appel à candidatures sera lancé avant le prochain CA.

- Élection d'un membre représentant les personnalités extérieures à la commission des statuts et structures

En l'absence de candidature, l'élection est reportée.

M. ETTAI en profite pour signaler que certaines personnalités extérieures n'ont jamais assisté au CA. L'apport extérieur est important pour le débat.

La Présidente **le** corrige ses propos. Quasiment toutes les personnalités extérieures ont assisté au CA.

M. VALET souligne que Mme Marchal est proviseure et qu'au dernier CA, Mme Varlet, à la tête de la Française des jeux, était présente.

V – STRATÉGIES DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Lancement du schéma directeur du numérique

M. RENAUT indique qu'il s'agit d'avoir une politique numérique à la hauteur des enjeux (usage écoresponsable et utilisation de logiciels libres lorsque cela est possible). Il faut pour cela recueillir les besoins (étudiants et personnels), analyser l'infrastructure existante et les ressources financières disponibles. Cette stratégie va remettre à plat l'ensemble des chantiers, les mettre en cohérence et prioriser les actions. Un premier schéma directeur élaboré en 2010 a été quasiment interrompu à partir de 2015 lorsqu'une multiplicité de nouveaux projets a fini par brouiller la stratégie globale. Après une réunion très instructive, l'établissement s'oriente vers le même accompagnement que l'Université Paris VIII : le prestataire ne fera pas les choix à la place de l'université, mais apportera un regard extérieur et global que la DRI³⁹ n'a pas.

³⁸ Responsabilité sociétale des universités et développement durable.

³⁹ Direction des ressources informatiques.

Mme BELLINI aimerait des informations sur cette réunion avec l'Université Paris VIII ; sur le prestataire et d'éventuels retours d'autres universités y ayant fait appel ; le budget sur les dix prochains mois ; la comitologie et les points de restitution qui ont été définis.

M. RENAUT répond que l'accompagnement avec le prestataire permettra de définir le nombre de réunions nécessaires, la comitologie et les points de restitution. L'Université Paris VIII, qui a un fonctionnement comparable, a permis de resserrer le nombre de jours à demander au futur prestataire. Le prestataire pressenti serait BearingPoint, qui est déjà intervenu pour le SPSI⁴⁰. L'Université Paris VIII a fait appel à eux avec de très bons retours.

M. LETOURNEUX indique que BearingPoint accompagne également l'université de Poitiers.

M. RENAUT ajoute que la possibilité de couvrir cette prestation – entre 190 et 230 000€ – a été conservée dans le budget initial de la DRI malgré les coupes conséquentes.

M. ETTAI souligne que la DRI fonctionne très bien même sans schéma directeur du numérique, par exemple la VDI⁴¹ lors du confinement). L'éco-responsabilité, qui ne figurait pas de manière explicite dans la note, doit être un point d'attention important dans le cahier des charges.

La Présidente souligne la nécessité de trouver la bonne articulation entre les différents schémas directeurs, notamment celui concernant le développement durable.

VI – FORMATIONS ET VIE ÉTUDIANTE

1) Délibération générale relative aux attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle

La Présidente répète le souhait de maintenir les capacités d'accueil, voire de les renforcer légèrement, dans la limite des capacités d'action.

Mme JELEVA explique la différence entre le nombre de places Parcoursup et les capacités globales, qui prennent en compte une estimation du nombre de redoublants et d'admis hors Parcoursup, notamment les étudiants internationaux. Malgré le manque de moyens et le sous-encadrement, les équipes font leur possible pour préserver les capacités d'accueil, voire lorsque cela est possible, de proposer quelques places supplémentaires. La proposition est d'augmenter de 14 places les capacités sur Parcoursup : + 18 en L1 (7 037 places) et - 4 en BUT⁴² 1 (450 places). Cette décision en BUT a été difficile à prendre, mais rendue nécessaire par le taux d'encadrement et pour laisser de la place aux redoublants dont le nombre a augmenté du fait de l'obligation d'accueillir des effectifs venant de filières technologiques, qui s'avèrent avoir des acquis plus fragiles et demandent un encadrement plus poussé. Ces capacités ont été approuvées par la CFVU du 9 décembre (20 oui, 2 abstentions et 11 non). L'UNEF a choisi de voter contre alors même que les capacités étaient stables, voire en augmentation. Elle présente ensuite les attendus et les critères, qui sont stables par rapport aux années antérieures. Le test d'orientation en langue est abandonné par les doubles licences Droit français-Droit russe et Droit français-Droit allemand.

Mme GAIDOT explique que l'UNEF s'est opposée à ces capacités d'accueil, car les documents ont été transmis hors des délais réglementaires – cinq jours avant l'instance. Ce vote était illégal, raison pour laquelle l'UNEF a transmis une mise en demeure. De nouveau, les documents sont transmis hors délais pour le CA.

La Présidente l'interrompt pour dire qu'ils ont été mis en ligne à l'issue de la CFVU, c'est-à-dire il y a une semaine.

Pour Mme GAIDOT, cela reste hors délais – l'UNEF se donnera les moyens de faire appliquer la loi. Elle pointe la réduction de 5 places en licence de Sciences sociales alors même que cette formation a un taux de sélection de 48 % sur Parcoursup. L'augmentation des capacités d'accueil se fait dans les filières les plus sélectives, comme les doubles licences. La logique est la même pour les BUT : les capacités d'accueil baissent alors même que les taux d'acceptation sont très bas. Elle ajoute que les documents fournis

⁴⁰ Schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

⁴¹ Infrastructure de bureau virtuel.

⁴² Bachelor universitaire de technologie.

(captures d'écran Parcoursup) sont impossibles à lire et empêchent la comparaison avec les années précédentes.

La Présidente ne comprend pas le décompte des jours effectué par l'UNEF.

Mme FOURAULT-CAUET explique que ce sont les capacités globales de la licence Sciences sociales qui ont baissé et non les capacités sur Parcoursup. L'objectif est de coller au réel, car il n'y a pas autant de redoublants.

Pour Mme JELEVA, il est faux de dire que les augmentations ne concernent que des formations sélectives : elle donne l'exemple des Sciences pour l'ingénieur et Sciences de l'éducation. Il est important que l'IUT puisse accueillir ses redoublants tout en permettant aux nouveaux arrivants de bénéficier d'un accompagnement de qualité, ce qui justifie cette baisse. Des efforts sont faits mettre en ligne à temps les documents – une amélioration se constate déjà. Il n'était pas possible de reporter le vote face à des contraintes calendaires. Le vote sur les capacités d'accueil des M2 a pu être reporté, car il s'agit de plateformes locales et non nationales.

M. SERIO répète qu'il serait préférable de publier les documents au moment de la convocation et de prévenir les administrateurs lorsque des documents arrivent au fil de l'eau afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions. Il pointe également la qualité du document des attendus même s'il imagine que cela vient de la médiocrité de la plateforme.

Mme JELEVA indique que le choix a été fait pour gagner du temps et minimiser les erreurs que les responsables de formation saisissent directement sur la plateforme Parcoursup – ce qui rend ces documents difficilement lisibles. Les attendus et critères sont soumis aux conseils des composantes avant de l'être aux instances. Lire tous ces documents est un travail particulièrement fastidieux.

Pour Mme AMANZOU, la présidence veut empêcher la comparaison, nécessaire pour apprécier les capacités d'accueil et pour faire fonctionner la démocratie. Elle met en regard les 14 places supplémentaires face aux 300 000 jeunes sans solution. Les doubles licences sont des filières sélectives ; Sciences pour l'ingénieur, dans les faits, l'est également.

La Présidente rappelle la situation budgétaire très tendue. L'établissement fait le maximum au regard de ses moyens. Elle note les remarques concernant les outils et les tableaux.

M. BONZON abonde dans le même sens que l'UNEF, notamment dans la demande récurrente pour l'accès aux documents des précédentes années : le Poing Levé siégeant pour la première fois au CA, il leur est difficile de constater des augmentations. Il est impossible de se résoudre au manque de places et au fait de faire fonctionner l'université sur le sacrifice d'enseignants ayant à cœur de transmettre leurs savoirs.

La Présidente le remercie de reconnaître le dévouement des enseignants et personnels administratifs.

Mme AMANZOU évoque un site, SupTracker, qui analyse les données fournies par Parcoursup et constate une baisse dans de nombreuses formations. Elle donne l'exemple de la licence de Droit où il y avait 893 places en 2018 contre 778 aujourd'hui.

La Présidente explique que cette baisse vient de la création des doubles licences.

Mme AMANZOU répète qu'il n'est pas possible de se cacher derrière les urgences des plateformes sans laisser le temps aux élus d'examiner les documents. Le non-respect des délais à la CFVU entache le vote du CA – au-delà du fait que le délai horaire n'est pas respecté.

La Présidente donne lecture des nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote.

- De M. Ettai à Mme Brzowski
- De Mme Gaidot à Mme Amanzou ;
- De M. Serio à Mme Bellini.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable à la délibération générale relative aux attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 25 ; Contre : 5 ; Abstentions : 4

2) Délibération générale relative aux admissions en master subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacité d'accueil

Mme JELEVA indique que 3 838 places sont proposées sur MonMaster (-1 place) pour la rentrée 2025 et 4 538 au global (+ 43 places). La réduction de la capacité offerte sur MonMaster correspond en réalité à une augmentation de 29 places par rapport à l'année précédente. Cela vient de la rectification d'erreurs matérielles qui, en augmentant le nombre de places que les formations souhaitaient offrir, les ont mises en difficulté l'année précédente (deux parcours du NCEP⁴³ et Statistique et économie du risque). Les attendus et les critères s'inscrivent dans la continuité, moyennant quelques ajustements.

Mme AMANZOU réitère l'argumentation précédente.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la délibération générale relative aux admissions en master subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacité d'accueil.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 24 ; Contre : 4 ; Abstentions : 6

3) Création du DU⁴⁴ Travaux et techniques politiques pour parlementaires exilés (TTPPEX) – UFR DSP⁴⁵

Avant de céder la parole aux porteurs du projet, Mme JELEVA indique que ce projet a été approuvé par la CFVU du 25 novembre (20 oui, 6 contre et 2 abstentions).

M. VOILLIOT explique que le DU est le volet formation d'un projet politique plus large porté par l'Union des étudiants exilés, fondée en 2018, de création d'un parlement des exilés qui se donneront comme mission de débattre et de se faire les porte-paroles d'une cause qui fait l'objet dans le débat public d'appropriation le plus souvent négative. L'Université Paris Nanterre a été sollicitée pour ses valeurs communes avec ce projet et sur la base de son expertise (travail parlementaire, droits humains et enseignement du français langue étrangère). La maquette vise à proposer des enseignements précis et de culture générale relative aux institutions françaises. Il en espère des suites positives, à la fois dans le débat public et potentiellement en lien avec le nouveau collège d'études politiques qui travaille sur des problématiques très proches et pourrait relayer cette formation après l'indispensable retour d'expérience qu'ils s'engagent à faire.

Mme LABORIER ajoute que certains enseignements sont mutualisés. La spécificité est qu'il n'y aura qu'une formation avec des étudiants salariés, qui pourront ensuite reprendre leurs études. L'idée est que les acteurs puissent imaginer d'autres formations à la suite de celle-ci, dans le cadre de l'Université en exil sur le campus Condorcet, dont Paris Nanterre est membre.

La Présidente souligne que ce projet est en cohérence avec ce que l'établissement porte et l'implication dans l'université en exil. Elle donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Cedelle à M. Mathiot.

Les résultats du vote sont les suivants :

⁴³ Nouveau collège d'études politiques.

⁴⁴ Diplôme universitaire.

⁴⁵ Droit et Sciences politiques.

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les modifications de la circulaire des services.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 30 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

La Présidente les remercie de l'initiative dont elle espère le succès.

**4) Formation d'ingénieurs en partenariat – Spécialité Mécanique – FIPméca – UFR SITEC⁴⁶ –
Accréditation par la Commission des Titres d'ingénieurs**

La formation créée en 2002 permet à un public de formation continue d'accéder au titre d'ingénieur en plus d'obtenir un diplôme de l'UFR SITEC. Pour délivrer ce titre, les formations doivent être accréditées par la CTI⁴⁷ tous les cinq ans. La CFVU a approuvé le dossier d'accréditation (16 oui ; 1 contre et 11 abstentions).

En l'absence de remarques, la Présidente donne lecture des nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Camus à M. Mathiot ;
- De Mme Conty à Mme Ozenne.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les modifications de la circulaire des services.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

5) Subventions allouées par la Commission d'aide aux projets étudiants (CAPE) du 4 décembre 2024

Mme JELEVA explique que la séance du 23 octobre a examiné les projets qui rentrent dans le cadre de la délégation de compétence du CA à la présidente (projets de moins de 5 000 € ou portés par des associations). Lors de la séance du 4 décembre, neuf projets d'une grande diversité ont été déposés. Elle note avec joie que trois sont portés par des étudiants ou des associations des sites délocalisés. Sont proposés : une subvention pour six projets ; un refus pour un projet de film dont le lien avec la personne demandeuse est insuffisamment étayé ; un ajustement de montant ; un projet sous réserve de possibilité technique d'accueil. Trois demandes de subvention de fonctionnement ont également été soumises. Elle souligne que les membres de la commission envisagent la constitution d'un groupe de travail réfléchissant sur les demandes de frais de communication éligibles.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les subventions allouées par la CAPE du 04 décembre 2024.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

6) Programmation des actions financées par la CVEC pour l'année 2025

Mme MAKHLOUF présente le compte rendu de la commission CVEC du 21 novembre. Elle note qu'en cas de financement supplémentaire, il faudra les prendre sur le reliquat CVEC, qui cumulé depuis 2019 est à hauteur de 830 739 € – cette somme reste intouchable jusqu'à mars 2025.

Les projets votés lors de la première campagne d'appel à projets composantes sont les suivants :

- Journée LCE⁴⁸ (1000 €) ;

⁴⁶ Systèmes industriels et Techniques de communication.

⁴⁷ Commission des titres d'ingénieur.

- Cartes blanches présentées par la Maison des Langues (2 500 €) ;
- Cérémonie des trophées sportifs (12 000 €) ;
- Boîte de retour de livres (5 000 €) ;
- Plurilinguisme et cultures du monde (2 500 €) ;
- Bancs d'accueils (2 400 €) ;
- Séances de médiation de pleine conscience (2 040 €).

Il restera 96 960 € pour la prochaine campagne d'appel à projets composante sur les 125 000 € (différence entre l'ouverture et la collecte).

En 2025, l'ouverture est à hauteur de 2 200 000 €, soit 46 € par étudiant (contre 43 l'année précédente). La part règlementaire est à hauteur de 786 600 € : 30 % pour l'ACA2⁴⁹, 15 % pour le SSE⁵⁰ et 12 % – décision de l'Université Paris Nanterre – pour les aides sociales. La part sur projet est à hauteur de 1 413 000 €. Les enveloppes budgétaires globales sont en baisse par rapport à l'année précédente, et ce, en raison principalement à des projets d'investissement non renouvelés et des coûts moins importants. Elle insiste sur le fait que la baisse du budget du SSE concerne la masse salariale et n'impacte pas les aides. API⁵¹ a une enveloppe supplémentaire de 40 000 € pour les commissions d'aides sociales et d'exonération – augmentation qui n'en empêche pas d'autres au cours de l'année. 40 000 € ont également été accordés pour des prêts d'ordinateur pour les personnes en difficulté. La mission égalité souhaite multiplier ses actions contre la précarité menstruelle.

Des projets votés en budget participatif l'année précédente ont été renouvelés : déploiement des micro-ondes et travaux de préparation pour l'installation de fontaines à eau pour un montant de 65 000 € financés sur le budget CVEC 2025.

M. PICHARD rappelle la demande de la commission budgétaire de tracer les reliquats affectés et non affectés.

Mme MAKHLOUF répond que cela ne pourra être mis en place qu'à partir de mars 2025 sur les prochains bilans.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la programmation des actions financées par la CVEC pour l'année 2025

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

VII – CONVENTIONS

1) Conventions de recherche

CV 2024-533 Convention de financement (Projet RENUM⁵²) ADEME – UPN

Il s'agit d'une convention de financement qui détaille les affectations des dépenses de fonctionnement en vue de ce partenariat de recherche.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote sur cette convention.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention de recherche CV 2024-533.

⁴⁸ Langues et Cultures étrangères.

⁴⁹ Action Culturelle et Artistique / Animation du Campus et Associations.

⁵⁰ Service de santé étudiante.

⁵¹ Accompagnement parcours insertion.

⁵² Reconfigurations du numérique pour la transition écologique : métiers et compétences.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstentions : 6

2) Conventions internationales

CV 2024-197 Accord-cadre de coopération internationale – Université d'État de Moldova (Moldavie) / UPN

CV 2024-199 Convention d'échange d'étudiants – Université d'État de Moldova (Moldavie) / UPN

Il s'agit d'un nouveau partenariat qui concerne principalement des formations de droit.

CV 2024-213 Accord-cadre de coopération internationale – Université Pontificale Catholique de Rio de Janeiro (PUC) / UPN

CV 2024-215 Convention d'échange d'étudiants – Université Pontificale Catholique de Rio de Janeiro (PUC) / UPN

Il s'agit d'un renouvellement. Lors des cinq dernières années, une mobilité entrante et une mobilité sortante ont eu lieu dans le cadre de ce partenariat.

CV 2024-280 Accord-cadre de coopération internationale – Maqsut Narikbayev University (MNU Kazakhstan) / UPN

CV 2024-281 Convention d'échange d'étudiants – Maqsut Narikbayev University (MNU Kazakhstan) / UPN

Face à la difficulté d'effectuer une mobilité dans des pays russophones pour les formations en études russes et postsoviétiques, ce partenariat permet une mobilité dans un pays dans lequel le russe, sans être la langue officielle, est une langue largement parlée. L'ambassade de France a orienté vers cet établissement et les responsables de formation se sont rendus sur place.

CV 2024-322 Accord-cadre de coopération internationale – Université de Buenos Aires (UBA Faculté des Sciences sociales) / UPN

CV 2024-323 Convention d'échange d'étudiants – Université de Buenos Aires (UBA Faculté des Sciences sociales) / UPN

Il s'agit d'un renouvellement qui concerne les UFR SSA⁵³, SPSE⁵⁴ et DSP. Il y a eu une mobilité entrante et aucune mobilité sortante lors de la période.

CV 2024-350 Accord de partenariat – Center for University Programmes Abroad (CUPA) / UPN

Il s'agit du renouvellement d'un partenariat dynamique : sur les cinq dernières années, onze mobilités entrantes ont été effectuées. Cette convention a une incidence financière : le partenaire verse 4 000 € par an à l'établissement.

CV 2024-500 Avenant n°7 à la convention-cadre du programme international en études cinématographiques et audiovisuelles – Université Sorbonne Nouvelle

La convention concerne le master Cinéma et mondes contemporains de l'UFR PHILLIA⁵⁵ en partenariat avec de nombreux établissements. L'avenant a pour objet d'élargir ce consortium avec l'ajout de l'Université Concordia (Québec) et l'Université Johannes-Gutenberg de Mayence (Allemagne).

CV 2024-549 Accord-cadre de coopération – Université Tecnologica Metropolitana (Mexique) / UPN

⁵³ Sciences sociales et administration.

⁵⁴ Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation.

⁵⁵ Philosophie, Information et communication, Langues, Littératures et Arts du spectacle.

CV 2024-550 Convention d'échange d'étudiants – Université Tecnologica Metropolitana (Mexique) / UPN

Il s'agit de permettre une mobilité étudiante dans les disciplines en lien avec les formations de BUT en technique de commercialisation.

Mme BELLINI demande s'il est possible de préciser les langues d'enseignement. Elle regrette que l'établissement n'ait pas de module de culture française en anglais ou en espagnol.

Il semble à Mme JELEVA que l'alliance EDUC propose ce type d'enseignements.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales CV 2024-197 ; CV 2024-199 ; CV 2024-213 ; CV 2024-215 ; CV 2024-280 ; CV 2024-281 ; CV 2024-322 ; CV 2024-323 ; CV 2024-350 ; CV 2024-500 ; CV 2024-549 ; CV 2024-550.

**Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3**

3) Convention de formation

CV 2024-375 Convention de partenariat relative à la création du Diplôme universitaire Travaux et techniques politiques pour parlementaires exilés – TTPPEX – Association Pour une démocratie participative – UPN

La convention, en lien avec la création du DU présentée précédemment, précise les modalités de partenariat en termes de recrutement, intégration des personnes concernées et mise à disposition de locaux pour le Campus Condorcet.

CV 2024-544 Contrat d'exploitation – Expérimentation PIX Nationale – France Université Numérique (FUN) – UPN

Mme JELEVA explique que l'objectif est de proposer sur la plateforme FUN des formations à distance de certification PIX (compétences numériques) pour un public de formation continue. La convention organise la participation de l'établissement pour la mise en œuvre de ces modules. L'idée est de s'appuyer sur l'expérience des formations aux compétences PIX à destination des étudiants de licence en formation initiale.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation CV 2024-375 et CV 2024-544.

**Nombre des membres en exercice : 37
Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3**

4) Autre convention

Il s'agit d'une convention de partenariat spécifique entre le conseil départemental des Hauts-De-Seine et l'établissement qui détaille les aides que le département va accorder à l'établissement dans le cadre d'une convention-cadre plus ancienne. Les axes sont les suivants : favoriser l'accès à la culture et au patrimoine vert ; promouvoir le développement de l'université en valorisant les usages numériques ; construire des outils d'intervention et d'évaluation en matière sociale ; encourager la pratique sportive ; faire de la jeunesse un axe prioritaire d'intervention partagée. Le département apporte son soutien, au titre de 2024, aux projets de l'université à travers une subvention de fonctionnement de 170 000 € et une subvention d'investissement

de 341 000 €. Dans la mesure où le département vote cette convention le 20 décembre, il était nécessaire de la soumettre lors de ce CA.

La Présidente ajoute que les discussions avec le département vont se poursuivre pour un souhait d'accompagnement en augmentation. En l'absence de remarques, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur cette convention.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

Mme AMANZOU assure que la mobilisation des « sans facs » est toujours en cours et qu'elle ne va pas disparaître malgré le mépris. Ces jeunes subissent une situation de violence sociale du fait de ne pas avoir d'inscription. L'ensemble des organisations syndicales ont publié un communiqué unitaire dénonçant les violences commises le 14 novembre. Elle aimerait connaître la réponse faite à la demande de médiation entre l'UNEF et la présidence, de la part du député Aurélien Saintoul. L'UNEF demande également la convocation d'un CSA exceptionnel en présence des élus étudiants qui ont subi les violences ainsi que la transmission de l'enquête administrative effectuée par le ministère en 2021.

La Présidente confirme qu'elle a pour projet de rencontrer les élus de la République (députés ou sénateurs) dans un cadre approprié qui n'est pas celui d'un cadre de médiation, pour discuter des enjeux de l'Université Paris Nanterre, et notamment de cette question budgétaire. Elle leur rappellera qu'ils doivent porter un message de défense de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle répète qu'il n'y a pas de négociation sur les inscriptions ni d'inscription autoritaire qui résulterait de l'insistance d'un collectif. L'ensemble des dossiers sont examinés selon des procédures fondées sur l'égalité de traitement et le respect des décisions des commissions pédagogiques.

Mme AMANZOU comprend qu'elle refuse la médiation avec un élu et le dialogue dans un quelconque cadre, aussi apaisé qu'il puisse être.

La Présidente répète que ses échanges avec des élus de la République se feront dans un cadre approprié. Elle remercie tous les élus avant de clore la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 17 heures 48.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

